

L'Intranet de l'ULB

Introduction	3
Les sessions ("sessions")	3
Les utilisateurs ("users")	4
Les identités ("identities")	4
Les catégories ("categories")	5
Les protections ("protections")	5
Exemple concret	6
Les matricules utilisateur dans l'Intranet ULB.....	7
Matricules provenant d'IDS	8
Matricules provenant de DCOR	9
Les catégories d'utilisateurs.....	10
Les catégories d'utilisateurs liées à IDS	10
Catégories générales:	10
Catégories pour l'ULB:	10
Catégories pour la VUB:.....	10
Catégories pour les autres (non-ULB et non-VUB):	11
Les catégories d'utilisateurs de l'ULB liées à DCOR	12
Catégories générales	12
Catégories générales du personnel	12
Catégories générales du personnel des facultés, instituts et écoles	13
Catégories générales du personnel de l'administration	13
Catégories générales des étudiants.....	14
Catégories liées à une faculté, un institut ou une école.....	14
Catégories liées au personnel d'une faculté, d'un institut ou d'une école.....	14
Catégories liées aux étudiants d'une faculté, d'un institut ou d'une école.....	15
Catégories liées au personnel d'un département de l'administration	16
Catégories du personnel liées à un service de l'ULB	16
Catégories générales du personnel d'un hôpital	18
Constitution des groupes d'étudiants.....	19
Règles générales	19
Problématique de l'année en cours.....	19
Paramétrage au niveau de la protection	21
Les étudiants inscrits et pré-inscrits	21
Le paramètre de début de l'année académique (paramètre anac-start)	21
Le paramètre de fin d'année académique (paramètre anac-end)	21
La gestion d'une protection	23
Protection d'un site web.....	24
Que peut-on protéger ?.....	24

Gestion de la protection	24
Utilisation d'un site web protégé	24
Protection d'une application web	26
Introduction générale	26
Principe de fonctionnement	26
Le service web de vérification	29
Exemple de code en PHP pour votre application	34
Passer des paramètres à votre application (GET)	35
Effectuer un logout depuis votre application	36
Maintenir la session active depuis votre application	37
Annexes	38
Code des facultés, écoles et instituts	38
Code des départements.....	39
Code des hôpitaux	40

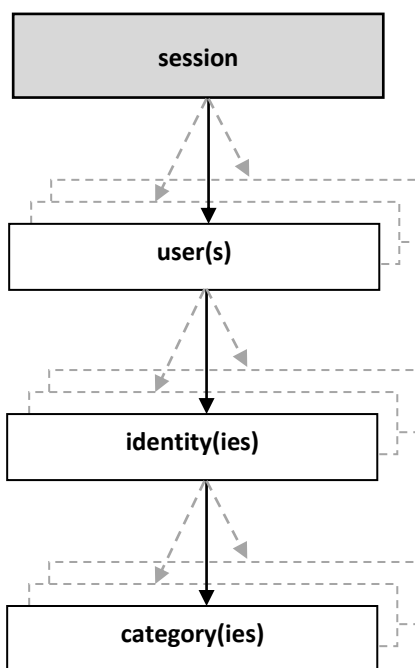
Introduction

L'intranet de l'ULB est une application développée par la Cellule web qui permet de protéger l'accès aux pages d'un site web.

Il peut s'agir d'un accès protégé classique, en utilisant le mécanisme ".htaccess", mais le plus souvent il s'agira d'une protection basée sur les noms d'utilisateurs (netid) et les mots de passe en usage à l'ULB (délivrés par le Centre de calcul, via PAM¹).

Elle sert également à protéger l'accès à des applications web (écrites en PHP, Servlets java, .Net, etc). Ces applications peuvent être hébergées sur les serveurs de la Cellule web, mais également sur d'autres serveurs (par exemple, sur des serveurs facultaires).

L'intranet de l'ULB est mis en œuvre en utilisant cinq notions fondamentales : les **sessions**, les **utilisateurs**, les **identités**, les **catégories** et les **protections**.



Les sessions ("sessions")

L'accès à l'Intranet se fait grâce à une **session**.

Dès qu'une personne tente d'accéder à une page ou à une application protégée, elle doit s'identifier avec son nom d'utilisateur (netid) et son mot de passe. Si cette identification se passe correctement, une session de travail est créée.

¹ PAM : Personal Account Manager (<http://www.ulb.ac.be/tools/pam>) qui permet la création et la gestion de comptes sur les machines du Centre de calcul, utilisés notamment pour les adresses email.

C'est cette **session** qui va déterminer si la personne a ou non accès à la page ou à l'application en question. Elle vérifie si l'**utilisateur** attaché à cette session possède une **identité** compatible avec les droits d'accès définis dans la **protection** attachée à cette page ou à cette application.

Cette session servira par la suite pour accéder à toutes les autres pages et applications que la personne autorisée désire consulter.

Elle ne devra donc pas s'identifier à nouveau (principe du "Single Sign-On").

Du côté du navigateur, l'information sur la session est stockée à l'aide d'un **cookie**. Il est donc nécessaire que les cookies pour le domaine "ulb.ac.be" en http et en https soient autorisés.

Une session est détruite automatiquement après un temps d'inactivité déterminé ou lors d'un logout explicite de la part de son utilisateur.

Les utilisateurs ("users")

Une session gère des **utilisateurs** correctement authentifiés.

Un utilisateur correspond donc à un nom d'utilisateur (netid) et à un mot de passe valables, qui ont été vérifiés dans la base de données IDS de l'ULB. Cette notion d'utilisateur est à rattacher à la notion d'IUP utilisée dans DCOR²: un utilisateur = un IUP.

En règle générale, il n'y aura qu'un seul utilisateur par session.

Dans des cas particuliers il peut y en avoir plusieurs. Par exemple, un nom d'utilisateur personnel combiné à un nom d'utilisateur générique d'un service de l'ULB. On peut ainsi cumuler les droits d'accès liés à chacun de ces noms d'utilisateurs.

Les identités ("identities")

Un utilisateur est associé à une ou plusieurs **identités**.

Chaque identité sert à maintenir des informations à propos de l'utilisateur. Une identité est liée à un matricule connu dans l'une des bases de données de l'ULB (ou de la VUB).

Par exemple, un doctorant qui serait à la fois étudiant et membre du personnel sera géré via un utilisateur ayant deux identités: la première liée à son matricule étudiant, la deuxième liée à son matricule du personnel de l'ULB.

Les identités sont fournies par les bases de données IDS et DCOR.

La base de donnée IDS³ donnera lieu à une ou plusieurs identités, qui sont liées aux matricules reconnus dans IDS (ces matricules vont commencer par ids:ulb:xxx, ids:vub:xxx ou ids:autres:xxx). Comme on le verra ci-après, les identités en question seront liées à des catégories propres à IDS.

La base de donnée DCOR donnera également lieu à une ou plusieurs identités liées aux matricules reconnus dans DCOR (ces matricules vont commencer par ulb:etudiants:xxx, ulb:alumnis:xxx ou

² DCOR = dépôt de données consolidées à partir des différentes sources des universités ULB et VUB (ULBDB, PERSO, BANNER, SAP...) géré par le Centre de Calcul (Yannick Nkoumou)

³ IDS = système d'authentification de premier niveau ULB/VUB du Centre de calcul. Base de données gérée par le Centre de Calcul (Alex Genatzy)

ulb:personnel:xxx). Comme on le verra ci-après, les identités en question seront liées à des catégories spécifiques de l'ULB.

Les catégories ("categories")

Une identité est associée à une ou plusieurs **catégories**.

Chaque catégorie reflète un groupe particulier reconnu à l'ULB (ou à la VUB). Par exemple: tous les étudiants, tous les membres du personnel, les étudiants d'une faculté particulière, les membres académiques d'une faculté, etc.

Ces catégories sont également établies d'après les informations contenues dans les bases de données IDS et DCOR.

Cette notion de catégories est très importante, car c'est généralement selon ces catégories qu'on va gérer les droits d'accès.

Les protections ("protections")

L'Intranet de l'ULB utilise des **protections** pour protéger l'accès à certaines pages ou applications du site de l'université.

Une même protection peut servir à protéger plusieurs pages ou applications différentes.

Ces protections déterminent qui peut accéder à ces pages ou à ces applications. Pour ce faire, les protections maintiennent une liste des accès autorisés.

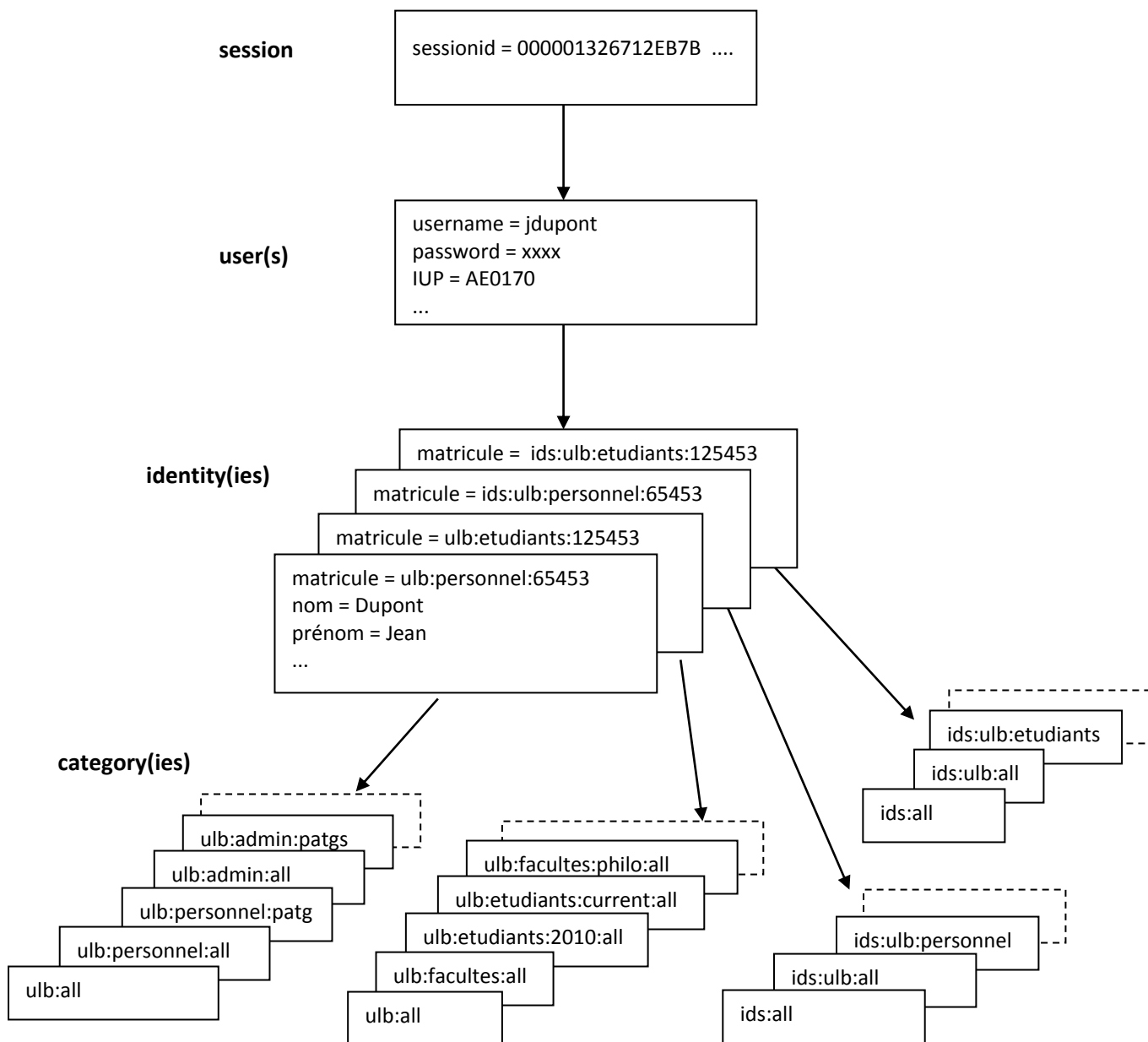
Ces accès peuvent être individuels (les personnes autorisées sont explicitement répertoriées par le matricule de l'une de leurs identités) ou collectifs (les personnes autorisées sont répertoriées par une catégorie à laquelle elles appartiennent).

Dans ce dernier cas, si une personne authentifiée par l'Intranet possède une identité qui appartient à l'une des catégories autorisées, alors elle aura accès aux pages ou aux applications en question.

Exemple concret

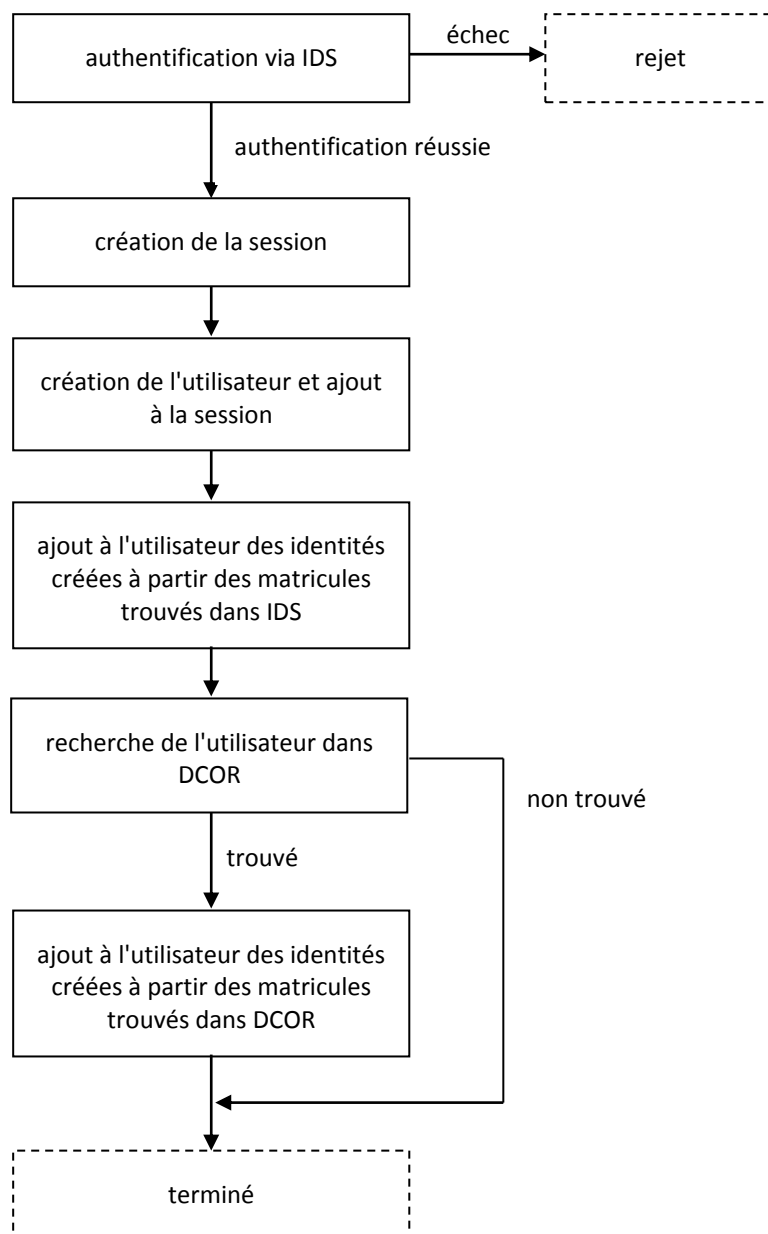
Dans cet exemple concret, on a représenté une session pour une personne qui est à la fois membre du personnel et étudiante à l'ULB (comme c'est souvent le cas d'un doctorant, par exemple).

Cette session contient un seul utilisateur, lié à son netid (jdupont) du Centre de calcul, qui est lui-même lié à quatre identités: une pour son matricule en tant que membre du personnel (ulb:personnel:65453), une autre en tant qu'étudiant (ulb:etudiants:125453), deux autres liées à IDS (ids:ulb:personnel:65453 et ids:ulb:etudiant:125453).



Les matricules utilisateur dans l'Intranet ULB

Lors de la création d'une session, l'utilisateur qui s'est authentifié recevra une ou plusieurs identités liées aux matricules qu'il possède dans les bases de données IDS⁴ et DCOR⁵.



⁴ IDS = système d'authentification de premier niveau ULB/VUB du Centre de calcul. Base de données gérée par le Centre de Calcul (Alex Genatzy)

⁵ DCOR = dépôt de données consolidées à partir des différentes sources des universités ULB et VUB (ULBDB, PERSO, BANNER, SAP...) géré par le Centre de Calcul (Yannick Nkoumou)

Matricules provenant d'IDS

Dans un premier temps, la base de données IDS est utilisée pour identifier la personne (vérifier la validité du nom d'utilisateur - ou netid - et du mot de passe).

Si l'authentification dans IDS échoue, la personne est rejetée et l'accès Intranet est refusé.

Si l'authentification réussit, la personne reçoit une ou plusieurs identités en fonction des informations fournies par la base de données IDS. Voyons cela de plus près.

Chaque matricule IDS va générer une identité, de la manière suivante:

- La personne est connue dans IDS comme faisant partie de l'ULB:
 - le matricule appartient à une catégorie 1, 11, 12, 13 ou 14 (personnel de l'ULB):
 - le matricule sera **ids:ulb:personnel:XXXXX**⁶
 - le matricule appartient à une catégorie 2, 21, 22 ou 23 (étudiants de l'ULB):
 - le matricule sera **ids:ulb:etudiants:XXXXX**
 - le matricule appartient à la catégorie 24 (anciens de l'ULB):
 - le matricule sera **ids:ulb:alumni:XXXXX**
 - dans tous les autres cas:
 - le matricule sera **ids:ulb:autres:XXXXX**
- La personne est connue dans IDS comme faisant partie de la VUB:
 - le matricule appartient à une catégorie 1, 11, 12, 13 ou 14 (personnel de la VUB):
 - le matricule sera **ids:vub:personnel:XXXXX**
 - le matricule appartient à une catégorie 2, 21, 22 ou 23 (étudiants de la VUB):
 - le matricule sera **ids:vub:etudiants:XXXXX**
 - le matricule appartient à la catégorie 24 (anciens de la VUB):
 - le matricule sera **ids:vub:alumni:XXXXX**
 - dans tous les autres cas:
 - le matricule sera **ids:vub:autres:XXXXX**
- La personne est connue dans IDS comme ne faisant pas partie, ni de l'ULB, ni de la VUB:
 - le matricule sera **ids:autres:XXXXX**

Ces identités seront placées dans les catégories IDS adéquates, comme cela est expliqué plus loin (voir "les catégories d'utilisateurs liées à IDS").

⁶ XXXXX = matricule trouvé dans IDS DCOR (qui, en principe, sont ceux des sources centrales: ULBDB, PERSO, BANNER, SAP, etc. Mais ce n'est pas toujours le cas, certaines personnes - les visiteurs extérieurs par exemple - ne sont pas dans les bases de données centrales mais uniquement dans IDS et possèdent donc un matricule propre à IDS)

Matricules provenant de DCOR

Dans un deuxième temps, la base de données DCOR est interrogée sur base du nom d'utilisateur qui a servi à l'authentification (netid).

Si l'utilisateur est retrouvé dans cette base de données, il recevra une ou plusieurs identités supplémentaires:

- la personne est répertoriée comme "membre du personnel" de l'ULB:
 - le matricule sera **ulb:personnel:XXXXX**⁷
- la personne est répertoriée comme "étudiant" à l'ULB et possède une inscription récente:
 - le matricule sera **ulb:etudiants:XXXXX**
- la personne est répertoriée comme "étudiant" à l'ULB et ne possède pas d'inscription récente:
 - le matricule sera **ulb:alumnis:XXXXX**

A ces identités seront associées les catégories de l'ULB adéquates, comme cela est expliqué plus loin (voir "les catégories d'utilisateurs de l'ULB liées à DCOR").

⁷ XXXXX = matricule trouvé dans DCOR (qui sont ceux des sources centrales: ULBDB, PERSO, BANNER, SAP...)

Les catégories d'utilisateurs

Une liste de catégories est attachée à chaque identité créée. Ces catégories représentent un système de classification de personnes (tous les étudiants, tous les membres du personnel, tous les membres d'une faculté, le personnel patgs d'un département....). Elles permettent de gérer les accès aux pages et aux applications protégées par l'intranet.

Les catégories d'utilisateurs liées à IDS

Les identités liées aux matricules présents dans IDS vont appartenir à une ou plusieurs catégories spécifiques à IDS.

Catégories générales:

ids:all Toutes les personnes authentifiées via IDS.

Catégories pour l'ULB:

ids:ulb:all Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de l'ULB.

ids:ulb:personnel Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de l'ULB dans une des catégories relative au personnel (1, 11, 12, 13 et 14).

ids:ulb:etudiants Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de l'ULB dans une des catégories relative au personnel (2, 21, 22 et 23).

ids:ulb:alumnis Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de l'ULB en tant qu'alumni (catégorie 24).

ids:ulb:autres Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de l'ULB en dehors des catégories précitées (1, 11, 12, 13, 14, 2, 21, 22, 23 et 24).

ids:ulb:categorie:xx Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de l'ULB dans la catégorie xx. Cette catégorie est celle définie dans IDS.

Catégories pour la VUB:

ids:vub:all Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de la VUB.

ids:vub:personnel Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de la VUB dans une des catégories relative au personnel (1, 11, 12, 13 et 14).

ids:vub:etudiants	Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de la VUB dans une des catégories relative au personnel (2, 21, 22 et 23).
ids:vub:alumni	Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de la VUB en tant qu'alumni (catégorie 24).
ids:vub:autres	Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de la VUB en dehors des catégories précitées (1, 11, 12, 13, 14, 2, 21, 22, 23 et 24).
ids:vub:categorie:xx	Toutes les personnes authentifiées via IDS et reconnues comme faisant partie de la VUB dans la catégorie xx. Cette catégorie est celle définie dans IDS.

Catégories pour les autres (non-ULB et non-VUB):

ids:autres:all	Toutes les personnes authentifiées via IDS et qui ne sont pas reconnues comme faisant partie de l'ULB ou de la VUB.
ids:autres:categorie:xx	Toutes les personnes authentifiées via IDS et qui ne sont pas reconnues comme faisant partie de l'ULB ou de la VUB dans la catégorie xx. Cette catégorie est celle définie dans IDS.

Les catégories d'utilisateurs de l'ULB liées à DCOR

Les identités liées aux matricules présents dans DCOR vont appartenir à une ou plusieurs catégories spécifiques à l'ULB.

Catégories générales

ulb:all	Tous les membres de l'ULB: tout le personnel (toutes catégories confondues, y compris le personnel honorifique) + tous les étudiants inscrits dans l'année académique courante ⁸ . Cette catégorie est égale à : ulb:personnel:all + ulb:etudiants:current:all
ulb:facultes:all	Tous les membres des facultés, des écoles et des instituts de l'ULB: tout le personnel (toutes catégories confondues, y compris le personnel honorifique) + tous les étudiants inscrits dans l'année académique courante ⁹ . Cette catégorie est égale à : ulb:facultes:personnel:all + ulb:etudiants:current:all
ulb:admin:all	Tous les membres des départements de l'administration.

Catégories générales du personnel¹⁰

ulb:personnel:all	Tous les membres du personnel de l'ULB (toutes catégories confondues, y compris le personnel honorifique): facultés, instituts, écoles, départements de l'administrations...
ulb:personnel:academiques	Les membres du corps académique de l'ULB.
ulb:personnel:enseignants	Les membres du corps enseignant de l'ULB.
ulb:personnel:scientifiques	Les membres du corps scientifique de l'ULB.
ulb:personnel:patgs	Les membres du corps patgs de l'ULB.
ulb:personnel:honorifiques	Les membres honorifiques de l'ULB.

⁸ L'interprétation de l'année académique courante est liée à certains paramètres définis dans la configuration de la protection. Ceux-ci sont discutés dans la section « Constitution des groupes d'étudiants », page 7.

⁹ Idem.

¹⁰ Pour intégrer ces catégories, il faut posséder un mandat valable rattaché à un département de l'administration ou à une faculté, un institut ou une école de l'ULB. Il ne suffit pas d'être mentionné dans les bases de données centrales qui alimentent DCOR.

Catégories générales du personnel des facultés, instituts et écoles¹¹

ulb:facultes:personnel:all	Tous les membres du personnel des facultés, écoles et instituts de l'ULB (toutes catégories confondues, y compris le personnel honorifique).
ulb:facultes:personnel:academiques	Les membres du corps académique des facultés, écoles et instituts de l'ULB.
ulb:facultes:personnel:enseignants	Les membres du corps enseignant des facultés, écoles et instituts de l'ULB.
ulb:facultes:personnel:scientifiques	Les membres du corps scientifique des facultés, écoles et instituts de l'ULB.
ulb:facultes:personnel:patgs	Les membres du corps patgs des facultés, écoles et instituts de l'ULB.
ulb:facultes:personnel:honorifiques	Les membres honorifiques des facultés, écoles et instituts de l'ULB.

Catégories générales du personnel de l'administration¹²

ulb:admin:personnel:all	Tous les membres du personnel des départements de l'administration de l'ULB (toutes catégories confondues, y compris le personnel honorifique).
ulb:admin:personnel:academiques	Les membres du corps académique des départements de l'administration de l'ULB.
ulb:admin:personnel:enseignants	Les membres du corps enseignant des départements de l'administration de l'ULB.
ulb:admin:personnel:scientifiques	Les membres du corps scientifique des départements de l'administration de l'ULB.
ulb:admin:personnel:patgs	Les membres du corps patgs des départements de l'administration de l'ULB.
ulb:admin:personnel:honorifiques	Les membres honorifiques des départements de l'administration de l'ULB.

¹¹ Pour intégrer ces catégories, il faut posséder un mandat valable rattaché à une faculté, un institut ou une école.

¹² Pour intégrer ces catégories, il faut posséder un mandat valable dans un département de l'administration.

Catégories générales des étudiants

ulb:etudiants:yyyy:all	Tous les étudiants de l'ulb inscrits dans l'année académique yyyy. Exemple pour l'année académique 2010-2011 : ulb:etudiants:2010:all Seules les trois dernières années académiques sont prises en compte (et éventuellement, l'année académique suivante si on se trouve déjà dans la période des inscriptions).
ulb:etudiants:current:all	Les étudiants de l'ulb inscrits dans l'année académique courante ¹³ .
ulb:etudiants:previous:all	Tous les étudiants de l'ulb inscrits dans l'année académique précédente.
ulb:etudiants:next:all	Tous les étudiants de l'ulb déjà inscrits dans l'année académique suivante.

Catégories liées à une faculté, un institut ou une école

ulb:facultes:xxxx:all	Tous les membres d'une faculté, école ou institut particulier (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts): tout le personnel de cette faculté, de cette école ou de cet institut (toutes catégories confondues, y compris le personnel honorifique) + tous les étudiants inscrits dans l'année académique courante ¹⁴ dans cette faculté, cette école ou cet institut. Cette catégorie est égale à : ulb:facultes:xxxx:personnel:all + ulb:facultes:xxxx:etudiants:current:all
-----------------------	--

Catégories liées au personnel d'une faculté, d'un institut ou d'une école¹⁵

ulb:facultes:xxxx:personnel:all	Tous les membres du personnel (toutes catégories confondues, y compris le personnel honorifique) d'une faculté, école ou institut particulier de l'ULB (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts). Exemple : ulb:facultes:medecine:personnel:all
---------------------------------	--

¹³ L'interprétation de l'année académique courante est liée à certains paramètres définis dans la configuration de la protection. Ceux-ci sont discutés dans la section « Constitution des groupes d'étudiants ».

¹⁴ *Idem.*

¹⁵ Pour intégrer ces catégories, il faut posséder un mandat valable rattaché à cette faculté, cet institut ou cette école.

ulb:facultes:xxxx:personnel:academiques	Les membres du corps académique d'une faculté, école ou institut particulier de l'ULB (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts).
ulb:facultes:xxxx:personnel:enseignants	Les membres du corps enseignant d'une faculté, école ou institut particulier de l'ULB (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts).
ulb:facultes:xxxx:personnel:scientifiques	Les membres du corps scientifique d'une faculté, école ou institut particulier de l'ULB (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts).
ulb:facultes:xxxx:personnel:patgs	Les membres du corps patgs d'une faculté, école ou institut particulier de l'ULB (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts).
ulb:facultes:xxxx:personnel:honorifiques	Les membres honorifiques d'une faculté, école ou institut particulier de l'ULB (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts).

Catégories liées aux étudiants d'une faculté, d'un institut ou d'une école

ulb:facultes:xxxx:etudiants:yyyyy:all	Tous les étudiants d'une faculté, école ou institut particulier (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts) inscrits dans l'année académique yyyy. exemple pour l'année académique 2010-2011 en Droit : ulb:facultes:droit:etudiants:2010:all Seules les trois dernières années académiques sont prises en compte.
ulb:facultes:xxx:etudiants:current:all	Les étudiants d'une faculté, école ou institut particulier (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts) inscrits dans l'année académique courante ¹⁶ .
ulb:facultes:xxx:etudiants:previous:all	Les étudiants d'une faculté, école ou institut particulier (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts) inscrits dans l'année académique précédente.
ulb:facultes:xxx:etudiants:next:all	Les étudiants d'une faculté, école ou institut particulier (xxxx: voir code des facultés, écoles et instituts) déjà inscrits dans l'année académique suivante.

¹⁶ *L'interprétation de l'année académique courante est liée à certains paramètres définis dans la configuration de la protection. Ceux-ci sont discutés dans la section « Constitution des groupes d'étudiants ».*

Catégories liées au personnel d'un département de l'administration¹⁷

ulb:admin:xxxx:all	Les membres d'un département particulier de l'administration de l'ULB (xxxx: voir code des départements). Cette catégorie est en réalité équivalente à: ulb:admin:xxxx:personnel:all
ulb:admin:xxxx:personnel:all	Les membres du personnel (toutes catégories confondues, y compris le personnel honorifique) d'un département particulier de l'administration de l'ULB (xxxx: voir code des départements).
ulb:admin:xxxx:personnel:academiques	Les membres du corps académique des départements de l'administration de l'ULB (xxxx: voir code des départements).
ulb:admin:xxxx:personnel:enseignants	Les membres du corps enseignant des départements de l'administration de l'ULB (xxxx: voir code des départements).
ulb:admin:xxxx:personnel:scientifiques	Les membres du corps scientifique des départements de l'administration de l'ULB (xxxx: voir code des départements).
ulb:admin:xxxx:personnel:patgs	Les membres du corps patgs des départements de l'administration de l'ULB (xxxx: voir code des départements).
ulb:admin:xxxx:personnel:honorifiques	Les membres honorifiques des départements de l'administration de l'ULB (xxxx: voir code des départements).

Catégories du personnel liées à un service de l'ULB¹⁸

ulb:services:yyyy:xxxx:personnel:all	Les membres d'un service particulier de l'ULB. Le code yyyy est celui d'un département particulier de l'administration ou d'une faculté, d'un institut ou d'une école. Le code xxxx est celui attribué par le DRH pour le service en question. exemple : ulb:services:XG30A:personnel
--------------------------------------	--

¹⁷ Pour intégrer ces catégories, il faut posséder un mandat valable rattaché à ce département.

¹⁸ Pour intégrer ces catégories, il faut posséder un mandat valable rattaché à ce service.

ulb:services:yyyy:xxxx:personnel:academiques	Les membres du corps académique d'un service particulier de l'ULB.
ulb:services:yyyy:xxxx:personnel:enseignants	Les membres du corps enseignant d'un service particulier de l'ULB.
ulb:services:yyyy:xxxx:personnel:scientifiques	Les membres du corps scientifique d'un service particulier de l'ULB.
ulb:services:yyyy:xxxx:personnel:patgs	Les membres du corps patgs d'un service particulier de l'ULB.
ulb:services:yyyy:xxxx:personnel:honorifiques	Les membres honorifiques d'un service particulier de l'ULB.

Catégories générales du personnel d'un hôpital

ulb:hopitaux:personnel:all	Les membres des hôpitaux de l'ULB. exemple : ulb:hopitaux:all
ulb:hopitaux:xxxx:personnel:all	Les membres d'un hôpital particulier de l'ULB (voir code des hôpitaux). exemple : ulb:hopitaux:erasme:all
ulb:hopitaux:xxxx:personnel:academiques	Les membres du corps académique d'un hôpital de l'ULB (xxxx: voir code des hôpitaux).
ulb:hopitaux:xxxx:personnel:enseignants	Les membres du corps enseignant d'un hôpital de l'ULB (xxxx: voir code des hôpitaux).
ulb:hopitaux:xxxx:personnel:scientifiques	Les membres du corps scientifique d'un hôpital de l'ULB (xxxx: voir code des hôpitaux).
ulb:hopitaux:xxxx:personnel:patgs	Les membres du corps patgs d'un hôpital de l'ULB (xxxx: voir code des hôpitaux).
ulb:hopitaux:xxxx:personnel:honorifiques	Les membres honorifiques d'un hôpital de l'ULB (xxxx: voir code des hôpitaux).

Constitution des groupes d'étudiants

Règles générales

Les étudiants sont placés dans des catégories spécifiques, en fonction de leurs inscriptions. Chaque inscription est propre à une année d'études particulière et à une année académique particulière.

Par exemple, un étudiant inscrit en PSYE1 en 2009-2010 et en PSYE2-T en 2010-2011 sera placé dans les catégories suivantes (où psycho est l'acronyme de la faculté des Sciences psychologiques et de l'éducation, qui organise ces deux années d'études):

- ulb:anets:psy1:etudiants:2009:all (inscrit en PSYE1 en 2009-2010)
- ulb:anets:psy2-t:etudiants:2010:all (inscrit en PSYE2-T en 2010-2011)
- ulb:facultes:psycho:etudiants:2009:all (inscrit en psycho, en 2009-2010)
- ulb:facultes:psycho:etudiants:2010:all (inscrit en psycho, en 2010-2011)
- ulb:etudiants:2009:all (inscrit à l'ULB en 2009-2010)
- ulb:etudiants:2010:all (inscrit à l'ULB en 2010-2011)

Utiliser telles quelles ces catégories n'est pas toujours très facile, ni très judicieux. Cela nécessite en effet de devoir modifier les protections à chaque changement d'année académique, ce qui peut vite devenir fastidieux et représenter une source potentielle d'erreurs non négligeable.

Problématique de l'année en cours

Cela ne règle pas non-plus les problèmes liés à la période de battement qui existe entre deux années académiques; c'est-à-dire la période située entre la date d'ouverture de la période des inscriptions et la date effective de la rentrée académique suivante.

En effet, durant cette période, différentes catégories d'étudiants peuvent coexister :

- les étudiants inscrits dans l'année académique en cours mais qui ne sont pas encore inscrits dans l'année suivante (qu'ils aient ou non une seconde session en cours) ;
- les étudiants inscrits dans l'année académique en cours, mais qui sont déjà inscrits dans l'année académique suivante ;
- les nouveaux étudiants qui ne sont pas inscrits dans l'année académique en cours, mais déjà inscrits dans l'année académique suivante.

Quand et comment considérer ces étudiants par rapport aux protections d'accès mises en place ? Faut-il les considérer comme faisant partie d'une année d'études dès qu'ils s'y sont inscrits ? Ou, au contraire, seulement à partir de la date de rentrée académique ?

De même, doivent-ils quitter l'année académique en cours dès qu'ils sont inscrits dans une autre année d'études ? Ou seulement à la date de la prochaine rentrée académique ?

La réponse à ces questions va dépendre, malheureusement, du type de protection à mettre en place. Citons quelques exemples (en supposant qu'on se trouve à cheval entre l'année 2010-2011 et 2011-2012) :

- La diffusion du résultat des examens de l'année 2010-2011. Celle-ci doit se faire pour tous les étudiants inscrits en 2010-2011, au besoin encore quelques semaines après la date de rentrée 2011-2012;

- Les valves électroniques pour une année d'études donnée. Celles-ci doivent être disponibles pour les étudiants inscrits en 2010-2011 (éventuellement en 2^e session), mais également pour les nouveaux étudiants inscrits en 2011-2012 dans la même année d'études ;
- Une application d'inscription à des cours à options. Celle-ci ne doit être utilisée que par les étudiants inscrits dans la nouvelle année académique 2011-2012, éventuellement avant la date de rentrée de cette année académique (dès leur inscription) ;
- Les avis pédagogiques. Celle-ci ne concerne que les étudiants de l'année académique précédente.

Afin de pouvoir gérer ces situations, il est prévu dans les protections Intranet de pouvoir paramétrer la notion d'année académique courante.

Deux paramètres vont servir à indiquer quand cette année académique courante commence (au moment de l'inscription, ou à la date de la rentrée académique) et quand elle se termine (au moment de l'inscription dans une autre année, à la date de la rentrée académique, ou encore un mois après cette date).

Paramétrage au niveau de la protection

Les étudiants inscrits et pré-inscrits

L'Intranet de l'ULB permet d'indiquer si on tient compte uniquement des étudiants réellement inscrits ou si on tient compte également des étudiants pré-inscrits, dont l'inscription est enregistrée mais qui doit encore être finalisée (par exemple, en attente du paiement du minerval par l'étudiant).

Le paramètre de début de l'année académique (paramètre anac-start)

Deux valeurs sont possibles pour le paramètre anac-start :

anac	Les étudiants inscrits dans l'année académique à partir de la date de rentrée académique. Exemples: le 14 septembre 2011, les étudiants inscrits en 2010-2011 sont pris en compte, mais pas encore ceux inscrits en 2011-2012. Le 15 septembre 2011, les étudiants inscrits en 2010-2011 ne sont plus pris en compte, mais bien ceux inscrits en 2011-2012
inscr	Les étudiants inscrits dans l'année académique à partir de la date de leur inscription (qui peut être antérieure au début de l'année académique en question). Exemples: le 14 septembre 2011, les étudiants inscrits en 2010-2011 ainsi que ceux déjà inscrits en 2011-2012 sont pris en compte. Le 15 septembre 2011, seuls les étudiants inscrits en 2011-2012 sont pris en compte

Le paramètre de fin d'année académique (paramètre anac-end)

Trois valeurs sont possibles pour le paramètre anac-end :

anac	Les étudiants inscrits dans l'année académique jusqu'à la veille de la date de rentrée académique. Exemples: le 14 septembre 2011, les étudiants inscrits en 2010-2011 sont toujours pris en compte (et éventuellement ceux inscrits en 2011-2012, si anac-start="inscr"). Le 15 septembre 2011, les étudiants inscrits en 2010-2011 ne sont plus pris en compte (et, bien sûr, ceux inscrits en 2011-2012 sont pris en compte).
anac1mois	Les étudiants inscrits dans l'année académique jusqu'à un mois après la date de rentrée académique. Exemples: le 14 septembre 2011, les étudiants inscrits en 2010-2011 sont toujours pris en compte (et éventuellement ceux inscrits en 2011-2012, si anac-start="inscr"). Le 15 septembre 2011, les étudiants inscrits en 2010-2011 sont encore pris en compte et ce jusqu'au 14 octobre inclus (bien sûr, ceux inscrits en 2011-2012 sont eux pris en compte). Le 15 octobre 2011, les étudiants

inscr

inscrits en 2010-2011 ne sont plus pris en compte (ceux inscrits en 2011-2012 restent pris en compte).

Les étudiants inscrits dans l'année académique jusqu'à la veille de la date de rentrée académique ou la date de leur inscription dans une autre année académique.

Exemples: le 14 septembre 2011, les étudiants inscrits en 2010-2011 sont pris en compte, sauf s'ils ont déjà une inscription en 2011-2012 (et éventuellement ceux inscrits en 2011-2012, si `anac-start="inscr"`). Le 15 septembre 2011, les étudiants inscrits en 2010-2011 ne sont plus pris en compte (et, bien sûr, ceux inscrits en 2011-2012 sont pris en compte).

La gestion d'une protection

La création d'une protection doit se faire par l'intermédiaire de la Cellule web. Lors de cette création, la Cellule web attribue à la protection un identificateur du style "ulb:sbs:solvay" et définit une liste de personnes autorisées pour la gérer.

Ces personnes peuvent alors gérer cette protection (ajouter, enlever, modifier des accès) sans plus passer par la Cellule web. Pour ce faire, ils doivent utiliser l'application de gestion des protections qui se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.ulb.ac.be/commons/intranet>

Si cette protection est elle-même associée à un projet XML géré dans l'application Sitemanager¹⁹ (qui permet de créer un site web dans le design propre à l'ULB), alors on peut également accéder à la gestion de la protection via le bouton "gestion intranet" qui apparaît dans la page du projet en question.

Cette application permet d'attribuer des accès de quatre manières différentes:

- par utilisateur (on donne la liste des matricules autorisés)
- par catégorie (on donne la liste des catégories d'utilisateurs autorisées)
- par protection (on donne une liste de protections autorisées... les utilisateurs ayant accès à ces protections auront également accès à cette protection-ci)
- par login (on donne une liste de nom d'utilisateurs et de mots de passe qui seront spécifiques à cette protection-ci).

¹⁹ *sitemanager: application de gestion qui permet de créer des sites web à l'université à parti de documents XML regroupés en "projet".*

L'adresse de cette application est <http://www.ulb.ac.be/sitemanager/admin>

Protection d'un site web

Que peut-on protéger ?

Sur le serveur principal de l'ULB, on peut facilement utiliser une protection pour restreindre les accès :

- à toutes les pages générées par un projet géré dans Sitemanager²⁰ (tout le répertoire de ce projet, ainsi que tous ses sous-répertoires, seront protégés) ;
- à toutes les pages générées dans un sous-répertoire d'un projet, à partir d'une source XML particulière de ce projet (ce sous-répertoire, ainsi que tous ses sous-répertoires, seront protégés) ;
- à toutes les pages d'un site web écrit en html (non généré par Sitemanager), pour autant que ce site soit hébergé sur le serveur web principal de l'ULB.

Tous les documents liés au projet et se trouvant dans ces sous-répertoires (PDF, Word, images...) seront également protégés.

Gestion de la protection

Dans les deux premiers cas, la gestion du projet et de la protection peut se faire directement dans l'application Sitemanager, dont l'adresse est:

<http://www.ulb.ac.be/sitemanager/admin>

Dans tous les cas, la gestion de la protection peut se faire par l'application de gestion:

<http://www.ulb.ac.be/commons/intranet>

Utilisation d'un site web protégé

Un simple lien hypertexte suffit pour afficher une page ou un document protégé.

Attention toutefois à utiliser dans ce lien l'adresse réelle de la page ou du document en question (c'est-à-dire l'adresse normale qu'ils auraient eus s'ils n'étaient pas protégés).

Une erreur courante est d'utiliser à tort l'adresse qui apparaît dans la zone « adresse » du navigateur lorsque la page ou le document en question est affiché. Cette adresse est une adresse technique qui n'est valable que le temps de la session de travail dans l'intranet (et ne peut donc pas être utilisée sur une autre machine ou à un autre moment).

Dès qu'on accède à une page protégée (via un lien hypertexte, par exemple, ou en tapant son adresse directement dans le navigateur), l'application Intranet demande à l'internaute de s'identifier.

Si l'identification est correcte et que l'internaute possède les droits d'accès pour consulter la page, alors celle-ci est affichée.

Un bandeau grisé apparaîtra dans le haut de cette dernière, avec un bouton « Info » et un bouton « Logout » (ce bandeau sera présent dans toutes les pages html protégées).

²⁰ SITEMANAGER est l'application de gestion du site web de l'ULB.

- le bouton « Info » permet de consulter les informations personnelles de l'internaute (la liste de ses identités, par exemple) ;
- le bouton « Logout » permet de clôturer la session.

L'internaute ne doit pas nécessairement clôturer sa session après avoir terminé sa consultation. Il peut continuer à travailler sur le site de l'ULB tout en gardant sa session active (ce qui lui permettra de ne plus devoir s'identifier lorsqu'il voudra afficher une autre page protégée).

S'il procède de la sorte, son nom et prénom, apparaîtront sur toutes les pages du site web de l'ULB (en haut à droite, en dessous de la barre de navigation), accompagnés d'une icône indiquant qu'une session intranet est ouverte.

En cliquant sur son nom et prénom, l'internaute pourra également accéder à ses informations personnelles et aura également la possibilité de clôturer sa session. Il peut également le faire en utilisant l'adresse suivante :

- <http://www.ulb.ac.be/commons/access>

Protection d'une application web

Une protection permet également de protéger l'accès à une application web quelconque.

L'application peut être écrite dans n'importe quel langage : Java Servlet, JSP, PHP, ASP, Coldfusion, etc. Cette application ne doit pas nécessairement se trouver sur le serveur central de l'ULB.

Introduction générale

L'application à protéger utilise une adresse hypertexte réelle, appelée ici l'**adresse physique**. Les utilisateurs de cette application ne doivent pas directement utiliser cette adresse physique (s'ils le font, l'application doit les bloquer avec un message d'erreur).

Pour accéder à l'application, les utilisateurs doivent utiliser une autre adresse, appelée ici l'**adresse Intranet**. Cette adresse doit être différente de l'adresse physique de l'application à protéger.

Derrière cette adresse intranet se cache le mécanisme d'authentification et de contrôle d'accès de l'ULB. Celui-ci va prendre en charge l'appel : il va authentifier l'utilisateur et va vérifier si celui-ci est autorisé ou non à accéder à l'application.

Si c'est le cas, le mécanisme d'authentification et de contrôle d'accès appellera automatiquement l'application via son adresse physique.

Le contrôle d'accès se fait via une **protection** gérée dans l'Intranet de l'ULB. Une protection contient une liste de personnes (via leur matricule), de catégories de personnes et de noms d'utilisateurs autorisés.

L'Intranet de l'ULB permet donc d'associer une **adresse Intranet** à une **adresse physique**, via une **protection**.

Par exemple, l'adresse Intranet `http://www.ulb.ac.be/intranet/solvay` sert à protéger une application dont l'adresse physique est `http://www.solvay.edu/app/login.php`, via une protection appelée `ulb:sbs:solvay`. Cette protection donne, par exemple, l'accès à tous les étudiants inscrits dans une année d'études de Solvay.

Cette manière de procéder, permet à une même protection de protéger plusieurs adresses physiques différentes, associées chacune à leur propre adresse Intranet. Cela facilite grandement la gestion des accès (on gère, par exemple, une seule protection pour les étudiants d'une faculté et cette protection peut servir à contrôler les accès à des dizaines d'applications différentes).

Principe de fonctionnement

Prenons l'exemple énoncé ci-dessus:

Adresse physique à protéger : `http://www.solvay.edu/app/login.php`

Adresse Intranet protégée: `http://www.ulb.ac.be/intranet/solvay`

Protection utilisée: `ulb:sbs:solvay`

Lorsqu'un utilisateur veut accéder à l'application, il tape directement dans son navigateur l'adresse Intranet `http://www.ulb.ac.be/intranet/solvay`. Il peut également cliquer sur un lien hypertexte qui pointe vers cette adresse.

L'accès à l'application protégée se fera alors en cinq temps :

- l'appel est automatiquement redirigé vers l'application qui gère l'Intranet de l'ULB (via une configuration particulière du serveur web) ;
- l'Intranet vérifie l'accès : il demande - éventuellement - d'introduire un nom d'utilisateur et un mot de passe, il authentifie l'utilisateur, il crée une session et il vérifie si cette session est autorisée par la protection (l'utilisateur possède-t-il une identité mentionnée dans la protection ?, possède-t-il une identité dont l'une des catégories est mentionnée dans la protection ?...);

Si l'accès n'est pas autorisé, un message d'erreur est retourné à l'utilisateur, et la procédure s'arrête là ;

- si l'accès est autorisé, l'Intranet de l'ULB envoie une instruction de redirection au navigateur, afin que ce dernier appelle l'application protégée via son adresse physique, tout en ajoutant à cette adresse deux paramètres : un numéro de session (paramètre « `_sid` »), et un numéro d'utilisateur (paramètre « `_uid` »).

Ces valeurs vont permettre à l'application de vérifier si elle est bien appelée à l'aide de la redirection de l'Intranet de l'ULB, et non pas directement via son adresse physique (ce qui serait une tentative de contourner la protection Intranet).

Dans notre exemple, l'adresse qui sera appelée sera la suivante :

`http://www.solvay.edu/app/login.php?_sid=D3D36F...80&_uid=F87...6D&`

Si un de ces paramètres n'est pas présent lors de l'appel de l'application, celle-ci doit rejeter l'appel avec un message d'erreur (ou procéder elle-même avec sa propre procédure d'authentification).

- pour vérifier si l'appel provient bien de l'Intranet de l'ULB, l'application protégée doit rappeler l'Intranet de l'ULB via un service web particulier.

L'URL de ce service web est:

`http://www.ulb.ac.be/commons/check.`

Il faut ajouter à cette URL divers paramètres, dont les deux valeurs `_sid` et `_uid` reçues en paramètre. Il est également prudent d'ajouter à ces deux paramètres, un troisième paramètre, appelé `_ip`, dont la valeur sera égale à l'adresse IP de l'utilisateur (détectée par votre application, en PHP, par exemple).

Dans notre exemple, il faudra donc que l'application appelle le service web à l'adresse suivante:

`http://www.ulb.ac.be/commons/check?_type=normal&_sid=D3D36F...80&_uid=F8...6D&_ip=...&`

Cet appel se fait via des fonctions particulières du langage de programmation utilisé (PHP, ColdFusion, ASP...);

ATTENTION : pour des raisons de sécurité, l'appel à ce service web ne peut se faire qu'à partir de l'adresse IP qui correspond au nom de machine donné dans l'adresse physique (dans notre cas, de l'adresse IP correspondante à `www.solvay.edu`). Un « DNS lookup » est effectué pour retrouver cette adresse. Si pour une raison ou l'autre, l'appel depuis votre application ne se fait pas à partir de cette adresse (ce qui peut arriver lorsque, par exemple, votre machine gère plusieurs interfaces ethernet), veuillez contacter la Cellule web (celle-ci pourra autoriser votre adresse IP dans une liste d'exceptions).

- le service web répondra à l'application si l'appel provient bien de l'Intranet de l'ULB et si l'utilisateur est bien correctement identifié (lorsque les deux paramètres sont corrects) ou s'il s'agit d'une tentative de fraude.

La réponse prend la forme d'un document XML que l'application devra décoder.

Dans l'affirmative, la réponse contient certaines valeurs qui peuvent être utiles à l'exécution de l'application : le nom, le prénom, le matricule, l'adresse email, etc. de l'utilisateur qui appelle l'application.

Si la réponse est positive, l'application peut initier une session de travail et commencer à fonctionner, sans plus se soucier de communiquer avec l'Intranet de l'ULB. Elle doit **bien sûr**, protéger l'ensemble de ses pages de manière classique (en maintenant, par exemple, des variables de session qui indiquent que l'authentification a bien été réalisée).

Si la réponse est négative, l'application doit rejeter l'appel avec un message d'erreur (ou procéder elle-même avec sa propre procédure d'authentification).

Le service web de vérification

Le service web de vérification Il doit être appelé avec trois ou quatre paramètres (méthode GET) :

`_type=normal` ce paramètre peut valoir `normal` ou `all`, en minuscule. Si il vaut `normal`, le service web ne renverra les informations que des identités qui ont réellement accès à l'application. S'il vaut `all`, le service web renverra les informations sur toutes les identités liées à la session.

Comme expliqué plus loin, d'autres valeurs pour ce paramètre existent afin d'effectuer des opérations particulières (`_type=logout` pour effectuer un logout, `_type=keepAlive` pour effectuer un « keep alive » afin de conserver la session ouverte, etc.).

`_sid=xxxxxx` l'identificateur de la session (xxxxxx fourni en paramètre lors de l'appel de l'application par l'Intranet ULB).

`_uid=xxxxxx` l'identificateur de l'utilisateur (xxxxxx fourni en paramètre lors de l'appel de l'application par l'Intranet ULB).

`_ip=xxxxxx` l'adresse IP de l'ordinateur qui a appelé votre application (qui est en principe celle de l'utilisateur). Dans ce cas, l'intranet vérifiera si la session a bien été ouverte à partir de cette adresse.

Si vous ne passez pas ce paramètre, il est prudent de faire cette vérification dans votre application (via la valeur de `<ipAddress>` comme expliqué plus loin).

L'adresse de ce service web est :

```
http://www.ulb.ac.be/commons/check?_type=normal&_sid=xxxx&_uid=yyyy&_ip=iiii;
```

L'appel peut également se faire en HTTPS :

```
https://www.ulb.ac.be/commons/check?_type=normal&_sid=xxxx&_uid=yyyy&_ip=iiii;
```

ATTENTION : pour des raisons de sécurité, l'appel à ce service web ne peut se faire qu'à partir de l'adresse IP qui correspond au nom de machine donné par l'adresse physique de votre application. Un « reverse DNS lookup » est effectué pour retrouver cette adresse.

Par exemple : si l'adresse de votre application est `http://www.solvay.edu/app/login.php`, un reverse DNS lookup de `www.solvay.edu` est effectué. Si celui-ci donne comme résultat `194.18.134.12`, alors seuls les appels au service web provenant de `194.18.134.12` seront acceptés.

Il n'est donc pas possible d'appeler ce service web depuis un navigateur, sauf si ce navigateur se trouve sur la machine qui héberge votre application.

Si pour une raison ou l'autre, l'appel depuis votre application ne se fait pas à partir de cette adresse (ce qui peut arriver lorsque, par exemple, votre machine gère plusieurs interfaces Ethernet), veuillez contacter la Cellule web (celle-ci pourra autoriser votre adresse IP dans une liste d'exceptions).

Si la vérification échoue, le résultat est :

```
<?xml version='1.0' encoding='ISO-8859-1'?>
<intranet>
  <errMsgFr> ...message d'erreur en français... </errMsgFr>
  <errMsgUk> ...message d'erreur en anglais... </errMsgUk>
</intranet>
```

Si la vérification réussit, le résultat est (par exemple) :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<intranet>
  <session>
    <sessionId>0000013268A92302</sessionId>
    <ipAddress>127.0.0.1</ipAddress>
    <creationDate>1316015907602</creationDate>
    <modificationDate>1316015907602</modificationDate>
    <accessingDate>1316016501655</accessingDate>
    <sessionTimeout>1800000</sessionTimeout>
    <keepAliveTimeout>300000</keepAliveTimeout>
    <user access="yes" iup="AE8170">
      <source>1</source>
      <username>l-libert</username>
      <identity access="yes">
        <source>5</source>
        <matricule>ulb:personnel:14889</matricule>
        <titre>M.</titre>
        <nom>LIBERT</nom>
        <prenom>Luc</prenom>
        <dateNaissance>31/10/1991</dateNaissance>
        <email>Luc.Libert@ulb.ac.be</email>
        <biblio></biblio>
        <mandats>
          <mandat>
            <source>5</source>
            <organisation>ulb:admin:di</organisation>
            <corpsId>A</corpsId>
            <corps>patgs</corps>
            <fonctionId>S68</fonctionId>
            <fonction>Informaticien expert</fonction>
            <unitId>XG30A</unitId>
            <unit>Dpt Inform, Développements WWW</unit>
          </mandat>
        </mandats>
      </identity>
    </user>
  </session>
</intranet>
```

!!! Attention: plusieurs éléments `<user>` peuvent apparaître (ce qui est rare), et plusieurs éléments `<identity>` peuvent apparaître (ce qui est plus fréquent).

Dans les données reçues figure un élément `<ipAddress>` qui contient l'adresse IP de la machine de l'utilisateur qui a initié la session Intranet.

Il est important de vérifier que l'appel à votre application se fait bien à partir de cette adresse IP (ceci afin de bloquer les personnes qui tenteraient de pirater une session en cours, en obtenant de manière frauduleuse le `_sid` et le `_uid` de cette session à partir d'un autre ordinateur).

Cette vérification se fera par l'Intranet si vous prenez la précaution de l'appeler avec le paramètre `_ip` contenant l'adresse IP de la machine de l'utilisateur (c'est-à-dire l'adresse de la machine qui appelle votre application).

L'attribut `access="yes"` ou `access="no"` indique si un `<user>` ou si un `<identity>` a accès ou non à l'application.

Dans le cas où le paramètre d'appel `_type` est égal à "normal", tous les attributs `access` seront égaux à "yes" (car le système ne retourne dans ce cas que les identités et les utilisateurs dont l'accès est autorisé).

Regardons ce que cela donne dans notre exemple, avec le paramètre d'appel `_type` est égal à "all" (en supposant que la personne est membre du personnel de l'ULB, mais a également été étudiante par le passé à l'ULB et possède donc une identité liée à son statut d'ancien étudiant). L'URL du service web à appeler sera donc:

```
http://www.ulb.ac.be/commons/check?_type=all&_sid=xxxxx&_uid=yyyyy
```

Et celui-ci va répondre (avec quatre identités):

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<intranet>
  <session>
    <sessionId>000001326C56D293</sessionId>
    <ipAddress>127.0.0.1</ipAddress>
    <creationDate>1316077621908</creationDate>
    <modificationDate>1316077621908</modificationDate>
    <accessingDate>1316078366070</accessingDate>
    <sessionTimeout>1800000</sessionTimeout>
    <keepAliveTimeout>300000</keepAliveTimeout>
    <user access="yes" iup="AE8170">
      <source>1</source>
      <username>l-libert</username>
      <identity access="no">
        <source>1</source>
        <matricule>ids:ulb:personnel:14889</matricule>
        <titre></titre>
        <nom>LIBERT</nom>
        <prenom>Luc</prenom>
        <dateNaissance></dateNaissance>
        <email></email>
        <biblio></biblio>
        <testMode>>false</testMode>
        <adminMode>>false</adminMode>
        <mandats/>
        <inscriptions/>
        <categories>
          <category>ids:all</category>
          <category>ids:ulb:all</category>
          <category>ids:ulb:categorie:13</category>
          <category>ids:ulb:personnel</category>
        </categories>
      </identity>
      <identity access="no">
        <source>1</source>
        <matricule>ids:ulb:alumni:792212</matricule>
        <titre></titre>
        <nom>LIBERT</nom>
        <prenom>Luc</prenom>
        <dateNaissance></dateNaissance>
        <email></email>
        <biblio></biblio>
        <testMode>>false</testMode>
        <adminMode>>false</adminMode>
        <mandats/>
        <inscriptions/>
        <categories>
          <category>ids:all</category>
          <category>ids:ulb:all</category>
          <category>ids:ulb:categorie:24</category>
        </categories>
      </identity>
    </user>
  </session>
</intranet>
```



```

        <category>ids:ulb:alumnis</category>
    </categories>
</identity>
<identity access="yes">
    <source>5</source>
    <matricule>ulb:personnel:14889</matricule>
    <titre>M.</titre>
    <nom>LIBERT</nom>
    <prenom>Luc</prenom>
    <dateNaissance>31/10/1991</dateNaissance>
    <email>Luc.Libert@ulb.ac.be</email>
    <biblio></biblio>
    <testMode>>false</testMode>
    <adminMode>>false</adminMode>
    <mandats>
        <mandat>
            <source>5</source>
            <organisation>ulb:admin:di</organisation>
            <corpsId>A</corpsId>
            <corps>patgs</corps>
            <fonctionId>S68</fonctionId>
            <fonction>Informaticien expert</fonction>
            <unitId>XG30A</unitId>
            <unit>Dpt Inform, Développements WWW</unit>
        </mandat>
    </mandats>
</inscriptions/>
<categories>
    <category>ulb:all</category>
    <category>ulb:personnel:all</category>
    <category>ulb:personnel:patgs</category>
    <category>ulb:admin:all</category>
    <category>ulb:admin:personnel:all</category>
    <category>ulb:admin:di:all</category>
    <category>ulb:admin:di:personnel:all</category>
    <category>ulb:admin:di:personnel:patgs</category>
    <category>ulb:admin:di:personnel:patgs</category>
    <category>ulb:services:XG30A:all</category>
    <category>ulb:services:XG30A:personnel:all</category>
    <category>ulb:services:XG30A:personnel:patgs</category>
</categories>
</identity>
<identity access="no">
    <source>5</source>
    <matricule>ulb:alumnis:792212</matricule>
    <titre>M.</titre>
    <nom>LIBERT</nom>
    <prenom>Luc</prenom>
    <dateNaissance>31/10/1991</dateNaissance>
    <email>Luc.Libert@ulb.ac.be</email>
    <biblio></biblio>
    <testMode>>false</testMode>
    <adminMode>>false</adminMode>
    <mandats/>
</inscriptions/>
</categories/>
</identity>
</user>
</session>
</intranet>

```

Exemple de code en PHP pour votre application

Cet exemple appelle le service web et récupère le nom, le prénom et le matricule de la première identité autorisée.

```
<?php
//
//récupère les paramètres transmis par l'intranet
//
$ssid = $_GET['_sid'];
$uid = $_GET['_uid'];

//
//effectue l'appel au service web, et récupération de la réponse en DOM, avec les
//paramètres _type (ici égal à "normal"), _sid et _uid
//
$pathStr = "https://www.ulb.ac.be/commons/check?_type=normal&_sid=".$ssid."&_uid=".$uid;
$authXML = new DOMDocument();
$authXML->load($pathStr);

//
//récupère le nom, prénom et matricule de l'utilisateur
//
if ($authXML->getElementsByTagName("nom")->length > 0 &&
    $authXML->getElementsByTagName("prenom")->length > 0 &&
    $authXML->getElementsByTagName("matricule")->length > 0)
{
    //
    // Si le document comprend les balises nom, prenom et matricule,
    // l'identification est réussie
    //
    $titre = $authXML->getElementsByTagName("titre")->item(0)->nodeValue;
    $nom = $authXML->getElementsByTagName("nom")->item(0)->nodeValue;
    $matricule = $authXML->getElementsByTagName("matricule")->item(0)->nodeValue;
    echo "Bonjour ".$prenom." ".$nom.", votre matricule est: ".$matricule;
}
else
{
    //
    //sinon, affiche un message d'erreur:
    //
    echo $authXML->getElementsByTagName("errMsgFr")->item(0)->nodeValue;
    echo ". Vous n'avez pas accès à cette application.";
}
?>
```

Passer des paramètres à votre application (GET)

Outre les paramètres « `_sid` » et « `_uid` » décrits supra, d'autres paramètres GET peuvent éventuellement être transmis à l'application lors de son appel initial.

Il s'agit :

- des paramètres qui sont définis dans le fichier de configuration, à la suite de l'adresse physique de l'application.
- des paramètres éventuels utilisés dans le lien hypertexte qui appelle l'application, à la suite de l'adresse Intranet de l'application.

Par exemple, si l'adresse Intranet est égale à :

`http://www.ulb.ac.be/intranet/solvay`

et si l'adresse physique est égale à :

`http://www.solvay.edu/app/login.php?mode=login&`

et que l'utilisateur clique sur un lien égal à :

`http://www.ulb.ac.be/intranet/solvay?style=unicode`

alors, l'application sera appelée avec les paramètres suivants :

`http://www.solvay.edu/app/login.php?mode=login&style=unicode&_sid=XXX&_uid=XXXX&`

Effectuer un logout depuis votre application

Vous pouvez effectuer un logout de la session en appelant le service de vérification avec le paramètre `_type=logout` (toujours accompagnés des paramètres « `_sid` » et « `_uid` »).

ATTENTION : ce n'est pas nécessairement une bonne idée d'effectuer un logout. L'intranet fonctionne sur le principe du SSO (Single Sign-On) qui est identique pour toutes les applications (on ne s'identifie qu'une seule fois, et cette identification est valable pour toutes les applications).

Effectuer un logout obligera l'utilisateur à s'identifier à nouveau lorsqu'il se reconnectera à nouveau à votre application ou à une autre application.

Si réellement vous voulez implémenter un logout, il faut AU MINIMUM offrir le choix à l'utilisateur :

- soit un logout uniquement de votre application (dans ce cas, pas de logout de la session).
- soit un logout général de toutes les applications (avec un message d'avertissement).

La façon LA PLUS SIMPLE ET LA PLUS EFFICACE de faire, est de rediriger l'utilisateur - lorsqu'il quitte votre application - vers l'adresse suivante :

- <http://www.ulb.ac.be/commons/access>

Cette application avertira l'utilisateur qu'une session de travail demeure ouverte et lui offrira le choix de continuer à consulter le site web de l'ULB avec cette session active ou de clôturer cette session de travail.

Maintenir la session active depuis votre application

Après un certain temps d'inactivité, la session Intranet est automatiquement coupée. Par défaut, ce temps d'inactivité est fixé à 30 minutes.

Lorsqu'un utilisateur consulte des pages web protégées, cette mesure de l'inactivité ne coupe pas la session tant que l'utilisateur travaille, car chaque consultation remet « à zéro » le vérificateur d'inactivité.

Ce n'est pas le cas d'une application protégée (a fortiori lorsque celle-ci est hébergée sur un autre serveur) : dès que la session Intranet a redirigé l'appel vers cette application, celle-ci prend en charge le contrôle du dialogue avec l'internaute et rien ne permet à la session de remettre ce vérificateur d'inactivité à zéro, même si l'utilisateur travaille activement dans l'application.

Vous pouvez régulièrement effectuer cette remise à zéro en appelant le service de vérification avec le paramètre `_type=keepAlive` (toujours accompagnés des paramètres « `_sid` » et « `_uid` »).

ATTENTION : ne le faites pas à chaque fois qu'une page est consultée dans votre application, ce serait ralentir inutilement votre application. L'idéal est d'utiliser un timeout (cinq ou dix minutes) qui effectue une remise à zéro uniquement lorsque ce timeout est dépassé.

Annexes

Code des facultés, écoles et instituts

philo	faculté de Philosophie et Lettres
droit	faculté de Droit/Ecole des sciences criminologiques
soco	faculté des Sciences sociales et politiques
sbs	Solvay Brussels School of Economics and Management
psycho	faculté des Sciences psychologiques et de l'Education
archi	faculté d'architecture (La Cambre-Horta)
sciences	faculté des Sciences
medecine	faculté de Médecine
pharma	institut de Pharmacie
ism	faculté des sciences de la motricité
esp	école de Santé publique
polytech	faculté des Sciences appliquées/école polytechnique
iee	institut d'études européennes
interfac	instituts et centres interfacultaires

anciens codes:

ilvp

igeat

isro

travail

Code des départements

coordi	coordination de l'administration Centrale
sapr	services attachés au Président et au Recteur
dscu	département des services à la communauté universitaire
dsaa	département de support aux activités académiques
drh	département des ressources humaines
daf	département des affaires financières
di	département informatique
dinfra	département des infrastructures
secretariat	département du secrétariat
de	département enseignement
dr	département recherche
dre	département des relations extérieures
be	bureau d'études

Code des hôpitaux

erasme

hôpital Erasme/Anderlecht

bordet

hôpital Bordet